

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

SOLIDARITÉ À L'ÈRE DE LA COVID-19

24 mars 2020



DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Objectifs de la rencontre
2. Mesures gouvernementales
3. Obligations comme employeurs
4. Outils et ressources disponibles
5. Besoins, préoccupations et enjeux du communautaire
6. Prochaines étapes

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE





Donner une
information juste
et d'actualité



Documenter les
besoins des
organismes
communautaires



Améliorer nos
solidarités pour
venir en aide aux
plus démunis



INFORMATIONS NATIONALES



<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

CONSIGNES SANITAIRES

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Produits à utiliser pour la désinfection: produit homologué et virucide. Sinon, une préparation d'eau de javel: 100 ml d'eau de Javel dans 900 ml d'eau.
- Penser à l'aménagement des lieux pour favoriser la distanciation sociale (minimum 1m, idéalement 2m)
- Masques de procédures? Utiles pour les personnes qui ont des symptômes et les personnes qui les soignent.

RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS

- Afin de protéger la population, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec.
- Cette interdiction s'applique à tous les rassemblements intérieurs et extérieurs, à l'exception de rassemblements :
 - requis dans un milieu de travail qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les employés maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;
 - dans un lieu public visant à obtenir un service ou un bien (commerces, services gouvernementaux, etc.) qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les clients maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;
 - dans un moyen de transport, à condition que les usagers maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;

FERMETURE DE SERVICES

Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du mercredi 25 mars à 00:01 et jusqu'au 13 avril 2020, de l'ensemble des commerces et services non essentiels.



À noter que le télétravail et le commerce en ligne sont permis en tout temps pour toutes les entreprises

SERVICES ESSENTIELS

- Ressources intermédiaires et résidences privées pour aînés
- Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables
- Ressources spécialisées en hébergement (violence conjugale, itinérance, toxicomanie, etc.)
- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- *Si l'activité de votre entreprise n'est pas répertoriée ci-dessus, mais que vous pensez qu'elle est essentielle ou qu'il s'agit d'une entité fournissant des services ou des fonctions essentielles, vous pouvez demander la désignation comme entreprise essentielle. Une ligne téléphonique sera mise en place sous peu.*

PERSONNES À STATUT MIGRATOIRE PRÉCAIRE

- Diagnostique à toutes et tous, MAIS pas les traitements:
 - Demandeurs d'asile (PFSI): droit au diagnostique et la plupart des traitements
 - Sans Statut (situation irrégulière): droit au diagnostique mais doit assumer coûts traitement et hôpital
- Important : tester positif au COVID-19 n'est pas un motif de renvoi au pays d'origine
- Nouveaux arrivants: Délai de carence en suspens, droit au dépistage et traitements
- <https://www.medecinsdumonde.ca/actualites/covid-19-acces-aux-soins-et-statut-dimmigration/>

FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

« Les ententes de financement entre le gouvernement du Québec et les organismes communautaires seront maintenues, et ce peu importe le mode de financement (soutien à la mission globale, entente de service ou projet ponctuel). » RQ-ACA, 16 mars 2020.

« Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, tient à rassurer les organismes communautaires en les informant que le financement de leurs activités sera maintenu malgré les mesures qui seront prises par leurs administrateurs pour respecter les consignes de santé publique. » Communiqué de presse du gouvernement du Québec, 17 mars 2020.

FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

« On est en train, avec Isabelle Charest [ministre déléguée de l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine], de voir comment on peut augmenter le financement de certains organismes pour qu'on puisse, dans certains cas, remplacer les bénévoles par des gens qu'on pourrait embaucher. » [Déclaration de François Legault en point de presse.](#)

OBLIGATIONS COMME EMPLOYEUR



LA CNESST

- Pour toute vos questions, vous êtes invités à vous adresser à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- La page suivante comprend de nombreuses informations:
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx>
- Si une question semble concerné suffisamment d'organismes, la CDC AL, par le biais de la Table nationale des CDC, peut demander un avis juridique.

QUELQUES EXTRAITS

- L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur
- Par exemple: éviter les réunions face à face non essentielles; utiliser des outils technologiques pour les communications avec et entre les travailleurs; favoriser le télétravail.
- Un employé ne peut décider par lui-même qu'il est contaminé par la COVID-19.
- Si la situation d'isolement volontaire n'est pas reconnue par une autorité compétente, il faut informer l'employé qu'il doit se présenter au travail ou faire du télétravail.

**OUTILS ET RESSOURCES
DISPONIBLES**



OUTILS ET RESSOURCES DISPONIBLES

- Vous pouvez contacter le service Info-Social 811 (consultation téléphonique psychosociale 24/7)
- 211 Grand Montréal: en composant le 211, le 1 844 387-3598 ou <https://www.211qc.ca/>
- Aide psychologique: <https://www.ordrepsy.qc.ca/coronavirus-covid-19-conseils-psychologiques-et-informations-au-grand-public>
- Plateforme de vidéoconférence [Zoom](#): support gratuit pour les membres de la CDC AL
- [Groupe Facebook](#): *Groupe d'entraide pour les directions d'organismes communautaires*
- [Liste des emplois et des services essentiels](#)

OUTILS ET RESSOURCES DISPONIBLES

- Liste des emplois et des services essentiels
- Services de garde d'urgence en milieu scolaire
- Le RQ-ACA présente ses demandes de soutien d'urgence pour les organismes communautaires

Mesures d'urgence du Gouvernement Canadien en lien avec COVID-19

Mesures temporaires *

Assurance-emploi

Prestations de maladie

Exige un minimum de 600h assurables pour y avoir droit

Maximum 15 semaines

Pas besoin du certificat médical *

Pas de délai de carence d'une semaine *

Vous devez téléphoner pour faire enlever le délai de carence d'une semaine au numéro suivant: 1-833-381-2725

Prestations régulières

Exige un minimum de 700h assurables pour y avoir droit (MRC Des Chenaux).

Le délai de carence d'une semaine s'applique.

À remplir en ligne sur le site de l'assurance emploi

Allocation de soutien d'urgence

S'adresse aux personnes qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi

- Qui ont perdu leur emploi
- Qui sont confrontés à des heures de travail réduites en raison de la COVID-19

À remplir en ligne sur le site de l'agence du revenu du Canada
MON DOSSIER

Programme Travail partagé

Jusqu'à 76 semaines *

À remplir en ligne sur le site de l'assurance emploi

Allocation de soins d'urgence

S'adresse aux personnes qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi maladie.

- Aux travailleurs autonomes en quarantaine ou malade .
- Aux travailleurs qui prennent soin d'un membre de la famille infecté par la COVID-19.
- Aux parents qui doivent prendre soins de leurs enfants dont l'école est fermée.

Maximum 15 semaines

Les demandes seront disponibles en avril 2020

Les demandes devront être renouvelées toutes les 2 semaines

À remplir en ligne sur le site de l'agence du revenu du Canada
MON DOSSIER

**BESOINS, PRÉOCCUPATIONS
ET ENJEUX DU
COMMUNAUTAIRE**



PREMIÈRE QUESTION

Avez-vous des questionnements pour lesquels vous n'avez toujours pas de réponses?

DEUXIÈME QUESTION

Votre organisme (ou la population que vous desservez) éprouve-t-il des besoins qui demanderait une aide supplémentaire?

TROISIÈME QUESTION

Votre organisme (ou la population que vous desservez) éprouve-t-il des besoins qui demanderait une aide supplémentaire?

QUATRIÈME QUESTION

Que devrait-on retrouver dans une liste centralisée des besoins des organismes communautaires?

CINQUIÈME QUESTION

Avez-vous des approches ou des pratiques inspirantes que vous aimeriez nous partager?

PROCHAINES ÉTAPES?



